



Perpignan le, - 5 OCT. 2023

Madame Christine TREBAOL  
8 rue du Canigou  
66 300 THUIR

Direction Générale des Services Techniques  
Direction de l'Eau et de l'Assainissement  
Service Grands Travaux  
Dossier suivi par I. CERRA  
Tél : 04.68.08.61.87  
Fax : 04.68.08.64.76  
V. réf. :  
Chrono arrivé n°  
N. Réf. :168/LF/AQ/IC/NR  
Chrono départ n°2023-10-02-38992

**Objet :** Enquête publique unique – Forage F4 « plateau des vignes » sur la commune de Pollestres

**PJ :** Délibération PMMCU sur le PEP de la ZAC Olympeo  
Arrêté préfectoral de la ZAC Olympeo

Madame la Commissaire Enquêteur,

J'ai bien reçu, par courrier du 25 septembre 2023, le procès-verbal de synthèse des observations du public relatif à la déclaration d'utilité publique du forage F4 « plateau des vignes » sur la commune de Pollestres et vous en remercie.

Vous trouverez ci-après des observations complémentaires en réponse aux points évoqués dans le procès-verbal :

Concernant la propriété foncière : PMMCU s'engage à acquérir l'emprise du périmètre de protection immédiat du forage F4 afin d'en assurer sa protection, conformément à la convention passée avec l'aménageur GGL.

Concernant les volumes prélevés : Nous sollicitons une autorisation globale de prélèvement pour les trois forages. Aussi nous confirmons que le prélèvement global pour les trois forages n'excédera pas 400 000m<sup>3</sup>/an de manière à ne pas augmenter les prélèvements de la commune dans le pliocène.

La répartition des prélèvements entre les trois forages pourra, elle, varier en fonction de la situation et d'éventuels problèmes quantitatifs ou qualitatifs qui peuvent être rencontrés ou s'aggraver sur un des forages (nitrates, pesticides, conductivité, baisse de productivité des forages les plus anciens .... ) tout en respectant néanmoins le prélèvement horaire maximal fixé à 40m<sup>3</sup>/h pour le F4 et sa productivité intrinsèque.

A ce stade, la répartition prévisionnelle des prélèvements nécessite effectivement un apport inférieur à 180 000 m<sup>3</sup>/an pour le F4 (considérant notamment l'apport important fourni au quotidien par l'interconnexion avec Perpignan pour maintenir le débit sanitaire).



11, boulevard Saint-Assise - BP 20641 - 66006 PERPIGNAN Cedex  
Tél. 04 68 08 60 00 - Fax 04 68 08 60 01 - [accueil@perpignan-mediterranee.org](mailto:accueil@perpignan-mediterranee.org)

41



Concernant le plan de financement : Dans le cadre de la ZAC Olympeo (anciennement nommée Le Plateau des Vignes) l'aménageur s'est engagé sur un PEP (Programme des Equipements Publics) afin d'obtenir l'autorisation, portant, entre autres, sur l'acquisition d'une ressource en eau supplémentaire nécessaire au regard de l'augmentation des besoins générés par la ZAC.

Ce PEP prévoyait l'acquisition de cette nouvelle ressource via la création d'un forage dont les coûts sont affectés en totalité à l'opération.

Le forage F4 a été réalisé dans le cadre de ce PEP et le projet est donc à ce titre à la charge de l'aménageur.

Vous trouverez ci-joint la délibération de PMMCU relative à ce PEP ainsi que l'arrêté préfectoral de la ZAC Olympeo mentionnant la sécurisation de l'alimentation en eau potable et le PEP.

Mes services se tiennent à votre disposition pour plus d'informations sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Eau et Assainissement



Lionel FARA

